



B. GOASMAT

COMMUNE DE BELZ (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2012

L'an deux mil douze, le vingt-quatre août, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Bruno GOASMAT, Maire

PRESENTS : Hervé LE GLOAHEC, Philippe LE MIGNANT, Yves TILLAUT, Daniel LE CARRER, Catherine LE GLOANIC, Jacqueline LUCAS, Patricia BARACH, Brigitte LE CALVE, Jacqueline JOLLIVET, Jacques POEDRAS, Christophe EPARDAUD, Valérie BOSCHER, Eric LE FORMAL, Christiane LETOURNEUX

PROCURATION : Thierry PHILIPPE donne pouvoir à Bruno GOASMAT
Isabelle BREBANT donne pouvoir à Daniel LE CARRER

ABSENT EXCUSE : Philippe REMOND

ABSENTS : Erwan GUILLAS, Brigitte BADIOU, Brigitte LE RUNIGO, Pierre LE MIGNANT

Secrétaire de séance : Jacqueline JOLLIVET

Le PV du Conseil Municipal du 15 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

URBANISME - FONCIER - ENVIRONNEMENT

05 SEP. 2012

Sous-Préfecture

• Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Par délibération du 4 juillet 2008, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU. Le code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des PLU. C'est ainsi notamment que l'article L 123-1 dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du dossier final dont la réalisation est préalable à la révision du PLU, et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme par des enjeux de développement et des orientations d'aménagement.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) a prévu qu'à l'occasion de la révision du PLU, le projet de PADD fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal pour permettre à chaque conseiller municipal d'être informé et de pouvoir s'exprimer, au plus tard 2 mois avant l'examen de l'arrêté de révision du PLU.

En conséquence, il sera proposé au Conseil de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs poursuivis.

Le débat ne fera pas l'objet d'un vote, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, mais un compte rendu sera annexé au registre des délibérations.

En introduction des débats, Yves TILLAUT, Maire adjoint en charge de l'urbanisme apporte quelques précisions :

« Le PADD est un document important du PLU qui doit apporter des réponses aux interrogations suivantes :

- Quel habitat pour nos jeunes ?
- Quelle organisation du territoire ?
- Quelle densification ?
- Quelles seront les nouvelles zones d'habitat ?
- Quelles activités pour l'avenir ?
- Quelle place pour l'activité touristique ?
- Comment préserver les richesses naturelles, le patrimoine ?

Par ailleurs, le PLH (Plan Local d'Habitat), établi à l'échelle de la Communauté de Communes de la Ria d'Etel, est également un document indispensable, car il définit un objectif d'accueil de la population. Pour notre commune, le rythme de croissance retenu est de 1.6 % par an, soit 4 365 habitants en 2022 ».

	Nbre de logements	Dont location aidée	Dont location accession
Période PLH (2012-2017)	471 logt soit 78,5/an	94	24
Période Post PLH (2018-2022)	290 lgt soit 58/an	58	15
TOTAL	761 logements	152	39

Monsieur le Maire insiste sur la volonté des élus d'offrir, par une mixité de logements, un parcours résidentiel aux jeunes, permettant ainsi de les fixer sur la commune.

Les élus débattent des orientations générales :

1) Préserver l'identité communale :

- ⇒ Valoriser le patrimoine bâti et garder le caractère identitaire des constructions à venir

Interrogé par Daniel LE CARRER sur la typologie d'habitat souhaité sur la commune, Yves TILLAUT souligne la nécessité de garder une cohérence dans l'aspect architectural. Il est important de préserver une identité régionale qui est d'ailleurs tout à fait compatible avec une qualité environnementale.

- ⇒ Valoriser le patrimoine naturel et les paysages

Un inventaire des haies, murets et arbres remarquables a été réalisé. Il sera inscrit dans les documents du PLU avec une protection particulière.

Hervé LE GLOAHEC précise que le linéaire de murets est très important sur la commune, une majorité de chemins est en bon état. Pour ceux qui demandent une restauration, dans la mesure du possible, la commune intervient avec le concours parfois des chantiers nature et patrimoine du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon.

« Il faut préserver ces chemins, ils sont l'identité de la commune »

2) Recentrer et organiser le développement urbain en conformité avec la loi littoral :

- ⇒ Renforcer le pôle bourg/4 chemins

Les élus sont favorables à favoriser le développement urbain sur cet axe, d'autant que la commune est déjà propriétaire de plusieurs parcelles. La consommation d'espaces agricoles sur cet axe serait très faible.

Yves TILLAUT précise que les réseaux sont déjà existants, favorisant ainsi l'urbanisation.

Interrogé par Christophe EPARDAUD sur la circulation, le stationnement et la sécurité en centre bourg et sur la route de Kerdonnerch avec une augmentation sensible du trafic lorsque l'EPHAD et le projet immobilier Aiguillon seront réalisés, Monsieur le Maire et Yves TILLAUT relèvent la nécessité de réorganiser la circulation, le stationnement, et de prévoir les déplacements doux.

- ⇒ Limiter l'urbanisation des pôles secondaires
- ⇒ Limiter l'urbanisation des franges littorales

3) Renforcer l'animation sociale et la qualité de vie

- ⇒ Mixité fonctionnelle du pôle bourg/4 chemins
- ⇒ Rééquilibrage de la structure démographique/renforcement de la mixité sociale et générationnelle
- ⇒ Recentrage des équipements sportifs et de loisirs sur le bourg

Sur ce point, les élus approuvent le regroupement des équipements sportifs à proximité des écoles.

Christophe EPARDAUD relève toutefois qu'au regard de la situation financière de la commune, la réalisation de ces structures ne pourra pas se faire en 2022.

Le Maire précise qu'une augmentation de population significative offrira de nouvelles recettes fiscales et permettra à la commune d'emprunter avant 2022, mais la prudence reste de rigueur.

Il souhaite par ailleurs créer en centre bourg un espace public permettant d'accueillir des manifestations, un marché.... Le bourg est dynamique, c'est une chance, il faut le valoriser.

⇒ Mise en valeur du bourg/4 chemins

4) Organiser les déplacements

⇒ Aires de covoiturage, mutualisation du stationnement et transports en commun

Le Maire ouvre le débat sur l'axe de circulation Pont-Lorois – le Bourg. Chacun s'accorde sur la nécessité de mener une réflexion pour réduire la vitesse, réaliser des cheminements doux. Un premier estimatif financier a été établi à 2 MF, incluant l'effacement des réseaux. Le coût est trop important pour la commune. Pour autant, il est nécessaire de faire un minimum d'aménagements.

En ce qui concerne la mutualisation du stationnement, le dossier d'aménagement de l'aire de stationnement paysager de St Cado fait l'objet d'un recours gracieux auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du littoral) qui demande la réalisation d'une étude d'impact. Cette étude, si elle est confirmée, engendrera des frais supplémentaires d'étude, un retard dans la réalisation de ce dossier. La commune souhaite pouvoir en être dispensée car l'aire existe déjà depuis plusieurs années ; l'aménagement projeté, par la végétalisation, l'organisation du stationnement, la réalisation d'un cheminement piéton vers le cœur du bourg et de sanitaires ne viennent qu'améliorer l'état existant.

Concernant les pistes cyclables, un travail est mené au sein de la Communauté de Communes par plusieurs élus pour définir les priorités d'aménagement sur le territoire.

Quant aux transports en commun, ce travail est mené à l'échelle du Pays d'Auray.

5) Soutenir les activités économiques

⇒ Préserver les activités agricoles

Yves TILLAUT précise que la révision du PLU engendre peu de consommation d'espaces agricoles. Conformément à la loi, le PLU impose une densification.

⇒ Maintenir les activités conchylicoles

Monsieur le Maire note le bon travail du SMRE (Syndicat Mixte de la Ria d'Etel), la bonne concertation qui existe entre les agriculteurs et les ostréiculteurs pour préserver un capital important, celui de la qualité des eaux de la Ria.

⇒ Eviter le tourisme de masse en encourageant des pratiques de loisirs et de tourisme respectueuses de l'environnement

A noter que le taux de résidences secondaires sur la commune est de 20 %.

En ce qui concerne les pratiques de loisirs et de tourisme, et plus particulièrement des chemins de randonnée, Hervé LE GLOAHEC souhaite que des connexions puissent s'établir avec les autres communes riveraines.

Monsieur le Maire précise par ailleurs la vigilance de la commune pour éviter toute extension de caravanning sauvage. La fermeté dans ce domaine reste de mise.

⇒ Accueillir de nouvelles activités artisanales et de service pour développer l'emploi

⇒ Maintenir le commerce de proximité dans le centre bourg

Il faut éviter que des commerces puissent se transformer en habitat dans le bourg. Le futur PLU empêchera ce type de mutation. Dès à présent, si le cas se présentait, le Maire notifierait un « sursis à statuer » jusqu'à la validation définitive du PLU.

Concernant le stationnement dans le bourg, le stationnement de voitures « ventouses » est à déplorer. Une réflexion devra être menée avec les commerçants sur toutes les questions de stationnement.

6) **Encourager les pratiques durables**

- ⇒ Avoir une gestion économe du foncier
- ⇒ Encourager des pratiques de loisirs et de tourisme respectueuses de l'environnement
- ⇒ Favoriser les économies d'énergie dans la construction et l'éclairage public

Daniel LE CARRER précise que l'éclairage public, sur la commune est à revoir, l'objectif étant de mettre en place une gestion différenciée de cet éclairage selon la période, le lieu, les manifestations... « Tout est à revoir, nous avons aujourd'hui une véritable toile d'araignée »

⇒ Encadrer le tri sélectif

⇒ Limiter l'imperméabilisation des sols et récupérer les eaux de pluie

Le temps d'échanges, de débats est clos.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme*

Le 31 août 2012
Le Maire,
Bruno GOASMAT



05 SEP. 2012
Sous-Préfecture
de Lorient